GR11 de Coulommiers à Chateau-Thierry

du **samedi 6 mai 2023** au **dimanche 7 mai 2023**

Organisateur : **Baptiste Monsion**	Niveau : **Soutenu**
Avec accord : **Oui**	Itinérant avec portage
Effectif maximum : **6**	Bivouac

Je vous propose de m'accompagner le temps d'un week-end sur le tour de l'Ile de France via le GR11 et sa variante GR11A.

Samedi 6 mai : 25 km (D+ 450 m) sur le GR11 (bois, vallon et champs) entre Coulommiers et la Ferté-sous-Jouarre.
Dimanche 7 mai : 34 km (D+ 550 m) en remontant la Marne dans les vignobles par le GR11A jusqu'à Château-Thierry (tarification hors IdF).
Niveau soutenu du fait du portage et de la distance à parcourir le second jour, mais le lundi 8 mai pour vous reposer.

Niveau et esprit

On chemine en autonomie à bon rythme sur le GR11 et on profite de pauses nature ou village quand on le souhaite.
La soirée et la nuit sous votre tente sera confortable en camping.
Niveau soutenu du fait du portage, du rythme de marche et de la distance à parcourir le second jour.

Participation aux frais

0 €

N'incluant pas : la nuitée au camping, le transport (aller et retour) et l'ensemble des repas.

Transport

Aller : RDV devant la gare de Coulommiers à 10h30. Départ possible depuis la gare de l'Est à 9h01 en Transilien P (MICI) jusqu'à la Gare de Meaux où quai E le bus 03A part à 9h50 pour Coulommiers.

Retour : depuis Château-Thierry (hors IdF) où il faudra acheter un titre de transport (Transilien ou TER toutes les 30 minutes jusqu'à 18h04) pour arriver en gare de Paris Est.

Hébergement et repas

Nuitée au camping et repas tirés du sac.

Eau potable : partir avec le nécessaire samedi matin puis plein le soir au camping pour le dimanche.

Programme

J1 : Coulommiers > la Ferté-sous-Jouarre. 25 km (D+ 450 m) en **6h** de marche effective**.**
Que du GR11 avec bois, vallon et champs entre Coulommiers et la Ferté-sous-Jouarre.

J2 la Ferté-sous-Jouarre > Château-Thierry. 34 km (D+ 550 m) en **8h15** de marche effective.

Remontée de la Marne sur les coteaux viticoles par le GR11A jusqu'à Château-Thierry.

Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.

Équipement

Papiers

- Carte CAF, pièce d'identité,
- Carte européenne d'assurance-maladie si besoin,
- Carte bancaire internationale si besoin ou espèces,
- Coordonnées téléphoniques de l'encadrant.

Marche et portage

- Chaussures de marche
- Sac à dos de 30 à 45 litres,
- Gourde ou poche à eau à tuyau de 2 litres.

Alimentation

- 3 pique-niques, encas, eau pour la première journée,
- Couteau pliant, fourchette, cuillère, gobelet, éventuellement réchaud.

Hygiène

- Effets de toilette, petite serviette.

Vêtements

- Chemisette ou tee-shirt,
- Pantalon ou short,
- Tenue de rechange,
- Chapeau ou casquette.

Pluie ou froid

- Polaire, coupe-vent imperméable et respirant,
- Vêtement de pluie,
- Surpantalon de pluie si besoin,
- Housse de pluie du sac à dos,

Sécurité

- Petite pharmacie personnelle
- Sifflet, couverture de survie,
- Téléphone mobile et chargeur,
- Crème et lunettes de soleil,
- Lampe frontale.

Nuitées

- Tente, matelas et duvet à votre convenance

Modalités sanitaires

Chacun devra être en mesure de s'aligner sur les règles sanitaires en vigueur au moment de la sortie.

Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **jeudi 27 avril 2023** selon les règles de priorité du club. Date limite d'inscription : jeudi 4 mai 2023.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les conditions d'annulation et de remboursement. À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.

Cette sortie pourra être annulée au plus tard le 04/05/2023 si un effectif minimum de 2 inscrits n'est pas atteint.